

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière

du lundi 14 décembre 2020

Budget Primitif 2021



Sommaire

Ce lundi 14 décembre 2020, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière pour adopter le budget primitif 2021 et 49 autres dossiers.

Budget Primitif 2021, 1,96 milliard d'euros au service des Girondines et des Girondins

► La majorité respecte ses engagements	3
► Une atonie des recettes de fonctionnement	4
► Le budget des solidarités humaines	5
► Investir pour la Gironde	7

Standard&Poors maintient la notation du Département de la Gironde

En novembre 2020, la gestion des finances du Département a été à nouveau reconnue comme saine en novembre dernier par l'agence indépendante Standard & Poors, qui maintient la notation AA-, malgré le contexte de crise actuel.

Une note importante en période de forts investissements parce qu'elle permet au Département de la Gironde d'emprunter directement sur les marchés à des taux préférentiels, sans passer par les banques. Sur la durée du total des emprunts souscrits depuis 2012, première année de notation, cela représente une économie de 21 millions d'euros sur les frais financiers.

Perspectives 2021

La crise sanitaire et sociale qui secoue le pays affecte les finances publiques, de l'État comme des collectivités locales, les perspectives pour 2021 sont donc :

- > une hausse des dépenses sociales liées à la crise, en particulier avec la hausse du nombre d'allocataires du RSA ;
- > une stagnation des recettes, parce que celles adossées sur l'activité économique baissent : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, droits de mutation, taxe d'aménagement.

Malgré ce contexte financier, la gestion saine de ces dernières années qui a diminué le taux d'endettement, permet aujourd'hui au Département de financer le déploiement de ses grands projets comme le plan Collège ambition 2024 et le déploiement de la fibre dans tous les foyers girondins. Il est ainsi au rendez-vous de la relance économique girondine avec un investissement 271 millions d'euros en 2021, un record !

Budget primitif 2021, 1,96 milliard d'euros au service des Girondines et des Girondins

1,96 milliard BUDGET 2021 DE LA GIRONDE

Le budget primitif 2021 proposé par Jean-Luc Gleyze, président de la collectivité, aux élus départementaux, s'équilibre à 1,96 milliard d'euros (1,87 milliard d'euros en 2020).

La Majorité respecte ses engagements

Les engagements pris par la majorité départementale il y a 5 ans (1 milliard d'euros investis) sont tenus, et ce, malgré la survenue de multiples éléments extérieurs venus réduire considérablement ses marges de manœuvre : **contribution départementale à la résorption des déficits publics**, **perpétuelle réforme territoriale**, mise en place de **mécanismes de péréquation horizontale** aux termes desquels le Département accroît sa part en tant que contributeur net, enfin, **une crise sanitaire et économique majeure**, dont les conséquences se feront sentir sur plusieurs années.

2021 constitue la première année au cours de laquelle le Département ne jouira plus du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Si le transfert de cette imposition vers le bloc communal est compensé par une fraction de TVA nationale estimé à 363,2 millions d'euros en 2021, la portée de la mesure introduite par la loi de finances pour 2020 est essentielle pour le Département, car elle le prive de son principal levier fiscal et conduit à rompre le lien entre le contribuable « départemental » et la collectivité.

Après avoir tenté d'ôter au Département une part substantielle de ses prérogatives (cf. tentative de métropolisation de ses compétences), **le dernier coup porté par le gouvernement aura eu pour effet de priver la collectivité de son principal levier fiscal : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**.

Il s'agit moins d'une réforme uniquement fiscale ou plus largement financière, que d'un changement de fond. **En rompant le lien fiscal entre la collectivité et son territoire, c'est le principe même de responsabilité, l'un des fondements de la démocratie locale, qui est mis à mal.**

A l'heure où le gouvernement en appelle à l'esprit de responsabilité, il est sans doute utile de s'interroger sur la manière dont peut s'exercer cette responsabilité, quand les collectivités sont privées des moyens de l'exercer et de rendre compte de l'utilisation des impositions directes au citoyen-contribuable.

La crise a permis de conforter l'utilité des politiques publiques départementales à l'égard notamment des plus vulnérables, du monde associatif et des territoires.

Dans le même temps, elle a considérablement affecté le volume des recettes départementales. Le confinement et le ralentissement, voire la mise au ralenti, de plusieurs secteurs économiques ont eu pour effet de réduire les recettes et auront encore des effets sur le budget 2021.

Plus que jamais, cette crise a mis en exergue la **décorrélation entre la structure des dépenses des Départements, les allocations individuelles de solidarité, et celle de leurs recettes**, reposant sur l'immobilier et la croissance économique, aggravant ainsi un **effet ciseau qui met sérieusement à l'épreuve la stabilité du soutien en faveur des plus vulnérables et du tissu économique local.**

Une atonie des recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes estimées au titre de l'exercice 2021 atteint la somme de 1 635,9 millions d'euros, soit une progression de 0,1 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2020, et un recul de 0,3 % par rapport aux recettes inscrites au budget primitif (BP) 2020 (1 641 millions d'euros).

Ce tassement des recettes s'accompagne dans le même temps d'une progression des dépenses de fonctionnement, à périmètre courant (c'est-à-dire en neutralisant les dépenses réalisées pour lutter contre la crise de la Covid-19, ainsi que la reprise financière issue du Pacte de Cahors), de +3,4% par rapport aux réalisations prévisionnelles 2020.

Le budget des solidarités humaines

Le Département mobilisera notamment un budget de plus d'un milliard d'euros (1 015 millions) pour ses politiques sociales :

265,8 millions

> **La mise en œuvre des politiques d'inclusion et d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**, dont le montant d'allocations est porté à 265,8 millions d'euros, soit une **progression de + 9,4 % entre le BP 2020 et le BP 2021**.

Sur la base des appels de fonds mensuels moyens avoisinant les 22 millions d'euros depuis juin 2020, cette augmentation est principalement liée à la hausse du nombre d'allocataires, en lien avec un taux de chômage devant atteindre **plus de 10 % fin 2020**, et attendu à 12 % en 2021 ;

147 millions

> **L'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie** avec un budget de 147 millions d'euros pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), soit +0,5%.

L'impact de l'augmentation des bénéficiaires, de l'aggravation du niveau de dépendance, de l'augmentation annoncée de la valeur du point masse salariale, et de l'effet en année pleine de la revalorisation à 21 euros du tarif de l'APA pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile non habilités, est en partie couvert par la mise en œuvre de mesures d'économies tant pour l'APA à domicile que celle versée en établissement ;

110 millions

> **Soutenir les personnes en situation de handicap** en portant à 110 millions d'euros le montant des crédits au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), soit une augmentation de 3,2 % entre le CA 2020 prévisionnel et le BP 2021.

144 millions

> **Renforcement de l'hébergement des personnes en situation de handicap** en votant une crédit de **144 millions d'euros** soit une augmentation de 3 % par rapport au CA prévisionnel 2020 et la poursuite la politique d'hébergement des personnes âgées en proposant une enveloppe de 39 M€ dont le recul prévisionnel (- 12 %) s'explique notamment par l'expérimentation consistant à confier aux établissements la récupération des ressources auprès des usagers ;

240 millions

> **Accroître l'action en matière d'hébergement des enfants** en proposant une enveloppe globale de 240 millions d'euros, soit + 3,4 % par rapport au CA 2020. Ainsi, **près de 60 % du budget 2021 sera consacré aux mesures d'accueil en maisons d'enfants à caractère social (MECS) et centres parentaux**, 18 % relèvera de l'accueil familial et quasiment 13 % concernera la subvention de fonctionnement au centre départemental de l'enfance et de la famille, soit 32,1 millions d'euros.

28,2 millions

> **Poursuivre les actions de prévention à destination des enfants** pour un montant de 28,2 millions d'euros, dont 17,4 millions d'euros pour les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert et d'aide éducative à domicile et 5,7 millions d'euros pour les actions de prévention à domicile.

18,6 millions

Par ailleurs, les subventions sociales sont proposées en 2021 pour un montant de 18,6 millions d'euros : **maison départementale des personnes handicapées** (2,9 millions d'euros), ainsi qu'aux mesures d'insertion professionnelle et d'insertion par l'activité économique.

23 millions

Enfin, les autres dépenses sociales sont valorisées à hauteur de 23 millions d'euros et regroupent notamment les **contrats aidés RSA** (2,5 millions d'euros), les **mesures d'accompagnement social personnalisé** (1,6 millions d'euros), la **caisse d'aide aux personnes en difficulté** (CAPED pour 1,5 millions d'euros), les crédits afférents à la **conférence des financeurs** (4,9 millions d'euros), ...

93,5 millions

La contribution prévisionnelle au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au titre de l'exercice 2021 a été fixée à 93,5 millions d'euros, tenant compte d'une évolution de 1% par rapport à la participation de 2020 et d'une montée en charge du coût de la prime de feu en année pleine.

7,5 millions

Quant au budget des transports, depuis le transfert de cette compétence à la région Nouvelle Aquitaine, il se limite aux crédits de paiement consacrés aux **transports des personnes à mobilité réduite** (7,5 millions d'euros).

26,4 millions

Parmi les dépenses de moyens, la **dotation des collèges** (26,4 millions d'euros) devrait progresser de 2,5 %, en raison de l'**accueil de plus de 1 100 nouveaux élèves, de l'implantation de près de 4000 m² de modulaires supplémentaires et de la livraison du collège de Marsas à la rentrée 2021**.

73,4 millions

Les autres postes de dépenses - **la prévention spécialisée, les participations, les frais généraux, l'entretien des routes...** - atteignent 73,4 millions d'euros, soit un recul global de 7%, essentiellement lié à la non reconduction des dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire.

61 millions

Les subventions de fonctionnement restent stables par rapport au CA prévisionnel 2020. Le montant global proposé à 30,5 millions d'euros témoigne de la **volonté de la collectivité de poursuivre le soutien au tissu associatif culturel et sportif**, mais également l'accompagnement à l'insertion dans le cadre de la nouvelle programmation du Fonds social européen (FSE).

En 2021, le Département devrait contribuer à hauteur de 61 millions d'euros au fonds national de péréquation des DMTO. S'agissant du fonds de péréquation assis sur la CVAE, le prélèvement devrait s'élever à 2,4 millions d'euros.

Investir pour la Gironde

1 milliard

D'EUROS INVESTIS POUR
LES GIRONDINES ET LES GIRONDINS

A l'issue de l'exercice 2020, le Département dépassera le milliard d'euros d'investissements réalisés depuis 2015.

La montée en puissance du plan Collèges se confirme et conforte la priorité donnée à cette politique en 2021 : **144 millions d'euros de crédits de paiement permettront de poursuivre le déploiement du plan Collèges** (66 millions d'euros), de maintenir les travaux de **réhabilitations** de nombreux établissements (36 millions d'euros), sans oublier les programmes de **maintenance** (8 millions d'euros) pour éviter la détérioration du patrimoine et le développement continu du plan numérique correspondant (3,5 millions d'euros).

44 millions

La politique des mobilités permettra à travers l'inscription de près de 44 millions d'euros d'intervenir notamment en faveur des infrastructures routières (33,5 millions d'euros avec en particulier les déviations de Fargues-Saint-Hilaire, Saint-Aubin - Le Taillan), **de la construction et de la rénovation des Maisons du Département des Mobilités** à travers le département (6,9 millions d'euros) et **de la maintenance et du renouvellement du parc routier** (3,1 millions d'euros).

10 millions

Les opérations de maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine départemental s'élèveront à 10 millions d'euros en 2021 pour poursuivre entre autres la **reconstruction de l'atelier d'Arlac** (3,3 millions d'euros) et assurer la **maintenance des bâtiments départementaux** (2,7 millions d'euros).

Par ailleurs, un budget de **3,2 millions d'euros sera dédié aux bâtiments concourant aux politiques de solidarités**, dont plus de la moitié sera consacré à la **Maison du Département des Solidarités du Sud Gironde** (pôle territorial de solidarités de Langon).

La politique culturelle mobilisera **6,8 millions d'euros notamment au profit des travaux sur les opérations du nouveau siège de l'IDDAC à Bègles** (2,7 millions d'euros) et de **Biblio.Gironde** (0,8 million d'euros).

9,1 millions

9,1 millions d'euros sont proposés au titre de la politique logement. Les projets numériques se voient dotés de 5,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 4,7 millions d'euros de subvention au syndicat mixte Gironde numérique.

Enfin, s'agissant des subventions, **le soutien apporté au bloc communal se traduit par le vote de 19,2 millions d'euros**. S'y ajoutent diverses subventions aux tiers dont les plus significatives financeront les budgets annexes départementaux : **Centre départemental de l'enfance et de la famille** (3 millions d'euros), **Domaines Départementaux de Loisirs** (1,3 million d'euros), **domaine départemental du Médoc à Nodris** (0,5 million d'euros), les **établissements dédiés à l'enfance** (2,6 millions d'euros), **aux personnes âgées et handicapées** (1,3 million d'euros) et la **dotation au Syndicat mixte des Ports du Bassin d'Arcachon** (1,9 million d'euros).

271 millions

Ainsi, en 2021, le Département mobilisera une capacité de 271,1 millions d'euros pour investir dans le territoire girondin et contribuer ainsi au soutien du tissu économique local et à la relance économique.

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent GAZAL :
05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02
l.gazal@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER :
05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72
m.popelier@gironde.fr

Lydie PUYDEBOIS:
06 79 62 94 91
l.puydebois@gironde.fr

Site : Gironde.fr
Facebook : Département de la Gironde
Twitter : [@gironde](https://twitter.com/gironde)